

POINTS 2 à 8 – NOTE**COMPTE ADMINISTRATIF 2022 ET AFFECTATION DES
RESULTATS : BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES**

=====

SOMMAIRE

1.	BUDGET PRINCIPAL	2
1.1.	Données générales	2
1.1.1.	Evolution des indicateurs financiers	2
1.1.2.	Synthèse des réalisations du compte administratif	4
1.1.3.	Répartition du compte administratif par nature	5
1.1.4.	Répartition du compte administratif par fonction	6
1.2.	Section de fonctionnement	7
1.2.1.	Les recettes réelles de fonctionnement	7
1.2.1.1.	La fiscalité	7
1.2.1.2.	Les produits des services et du domaine	10
1.2.1.3.	Les dotations et subventions reçues	10
1.2.1.4.	Les produits divers de gestion	11
1.2.1.5.	Les produits financiers et exceptionnels	11
1.2.2.	Les dépenses réelles de fonctionnement	12
1.2.2.1.	Les charges de personnel	13
1.2.2.2.	Les charges de gestion courante	13
1.2.2.3.	L'atténuation de produits	14
1.2.2.4.	Les participations et subventions versées	14
1.2.2.5.	Les charges exceptionnelles	15
1.2.2.6.	Les charges financières	15
1.3.	Section d'investissement	16
1.3.1.	Les dépenses réelles d'investissement	16
1.3.1.1.	Les dépenses et subventions d'équipement	17
1.3.1.2.	Les participations et créances - divers	18
1.3.2.	Le financement de l'investissement	19
1.3.2.1.	Les subventions d'équipement reçues	20
1.3.2.2.	L'autofinancement et le résultat au titre de l'exercice	20
1.3.2.3.	Les dotations et fonds globalisés	20
1.4.	L'endettement	21
1.5.	Résultat et affectation	23
2.	BUDGET ANNEXE DE LA RESTAURATION MUNICIPALE	24
3.	BUDGET ANNEXE DES SPECTACLES VIVANTS	24
4.	BUDGET ANNEXE DES MARCHES D'APPROVISIONNEMENT	25
5.	BUDGET ANNEXE DU CENTRE AQUATIQUE « LE DÔME »	25

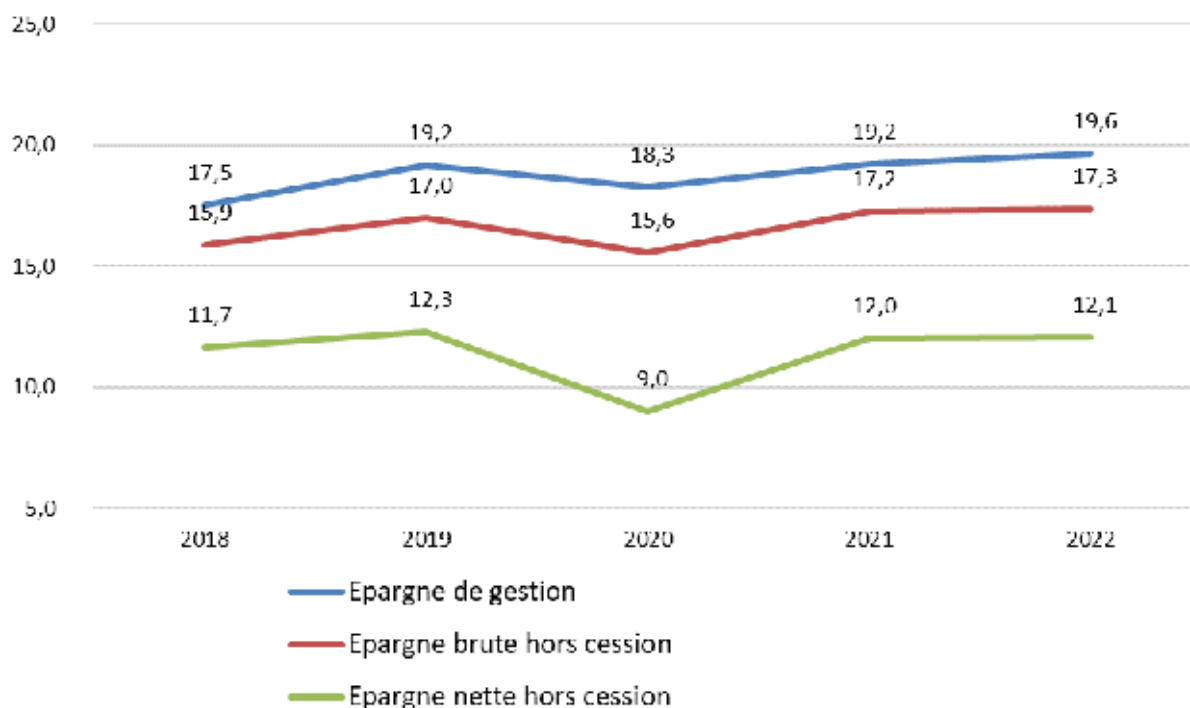
1. BUDGET PRINCIPAL

1.1. **Données générales**

1.1.1. **Evolution des indicateurs financiers**

1.1.1.1. *Les différents niveaux d'épargne*

Les différents niveaux d'épargne sont en légère progression en 2022 démontrant un retour à la normale dans nos opérations de gestion. En 2022, la Ville a pu dégager une épargne brute de 17,3 M€ qui permet de rembourser l'annuité des emprunts, mais aussi d'autofinancer 12,1 M€ de nouveaux investissements (sur un total de 36,6 M€).



Définitions

Epargne de gestion : différence entre les produits et les charges courantes de fonctionnement, elle reflète la capacité de la Ville à financer ses dépenses courantes.

Epargne brute hors cession : différence entre les recettes réelles de fonctionnement (hors cession immobilière) et les dépenses réelles de fonctionnement, il permet de faire face au remboursement de la dette en capital, et de déterminer la capacité à investir en limitant le recours à l'emprunt.

Epargne nette : calculée à partir de l'épargne brute hors cession après déduction du remboursement de la dette en capital, elle permet de mesurer la part des investissements nouveaux que la ville peut autofinancer.

1.1.1.2. Le besoin de financement des investissements

Le besoin de financement des investissements se détermine par le montant du produit de l'emprunt minoré du remboursement du capital de la dette.

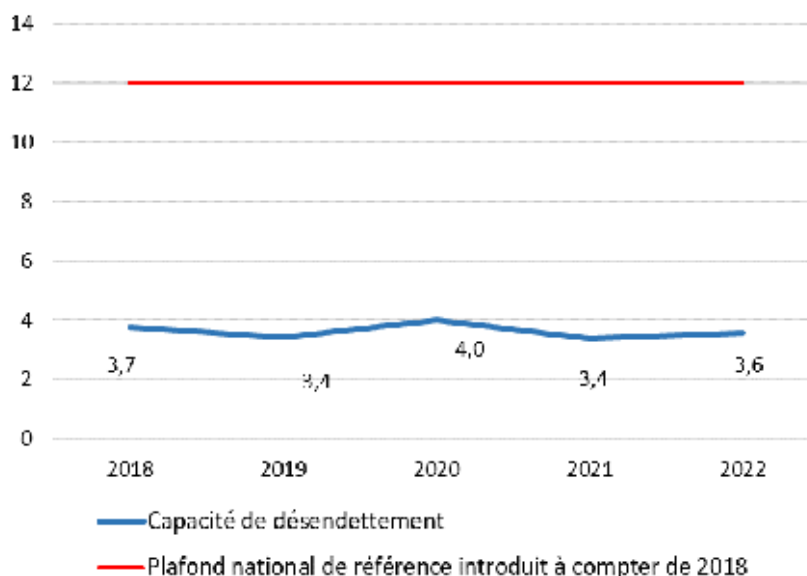
Après avoir constaté, en 2021 un indicateur négatif qui traduisait le recul de l'encours de la dette, les nombreux investissements effectués au cours de l'année 2022, (36,6 M€) ont fait émerger un besoin de financement de 3,2 M€

Calcul du besoin de financement (en M€)	2018	2019	2020	2021	2022
encours dette au 1er janvier (tous budgets confondus)	60.1	59.4	57.8	62.3	58.5
produit d'emprunt et cautionnement	4.0	3.5	2.0	2.0	9.0
transfert d'une part de la dette du SIVU			9.6		
remboursement dette et cautionnement	4.7	5.2	7.1	5.8	5.8
solde = besoin de financement	-0.7	-1.7	4.5	-3.8	3.2
encours dette au 31 décembre	59.4	57.8	62.3	58.5	61.7

1.1.1.3. La capacité de désendettement

Gage de sa solidité financière, l'évolution de la capacité de désendettement doit être maîtrisée afin de préserver les capacités d'investissement futures.

La LPFP 2018-2022 a introduit à compter de 2018, un plafond national de référence pour le bloc communal, fixé à 12 ans. La Ville dispose d'une bonne qualité de signature car la capacité de désendettement s'élève à 3,6 années en 2022.



Définitions :

Capacité de désendettement : rapport entre l'épargne brute hors cession et l'encours de la dette, elle permet de déterminer le nombre d'années théoriques nécessaires pour rembourser la dette si l'on y consacre la totalité l'épargne brute.

LPFP : loi de programmation des finances publiques

1.1.2. Synthèse des réalisations du compte administratif

Le compte administratif de la ville retrace l'exécution des dépenses autorisées et des recettes prévues par le budget primitif 2022 ainsi que les décisions modificatives intervenues en cours d'année. Il se présente de la façon suivante :

REALISE MOUVEMENTS REELS - EN M€		2021	2022	Ecart	%
Fonctionnement	Recettes	90,9	93,1	2,2	2,5%
	Dépenses	73,5	75,7	2,2	3,0%
	Résultats N-1	0,6	0,6	0,0	-3,1%
Investissement	Recettes	14,5	18,3	3,8	NS
	Dépenses	32,8	46,5	13,7	NS
	Résultats N-1	6,8	5,8	-1,0	NS
	Solde des restes à réaliser	-5,8	5,9	11,7	NS
Résultat calculé		0,6	1,5	0,9	NS

Le compte administratif 2022 permet de dégager un excédent global calculé de **1,5 M€**. Cet indicateur évolue favorablement, mais ne révèle pas, en soi, la forte dynamique des dépenses et des recettes en investissement.

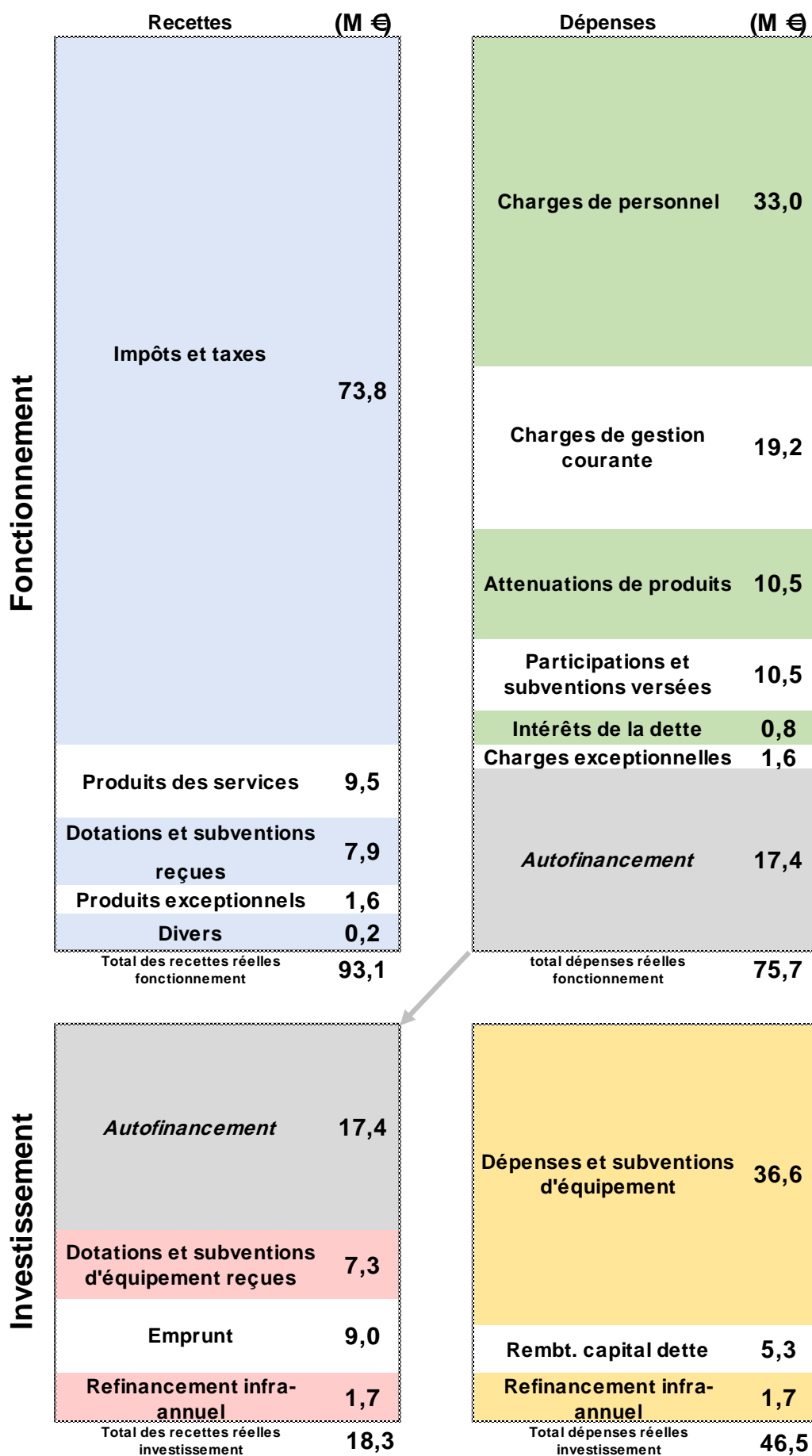
Le solde des restes-à-réaliser correspond à la différence entre les crédits des dépenses et ceux des recettes, engagés et à reporter sur l'exercice 2023. Il traduit le financement des travaux d'équipement à poursuivre (17,2 M€) par des subventions à percevoir (2,2 M€) et des emprunts (15 M€) à encaisser en 2023.

Le taux de réalisation du budget se décompose de la façon suivante :

TAUX DE REALISATION	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	95,1%	101,6%
Investissement	81,3%	60,1%

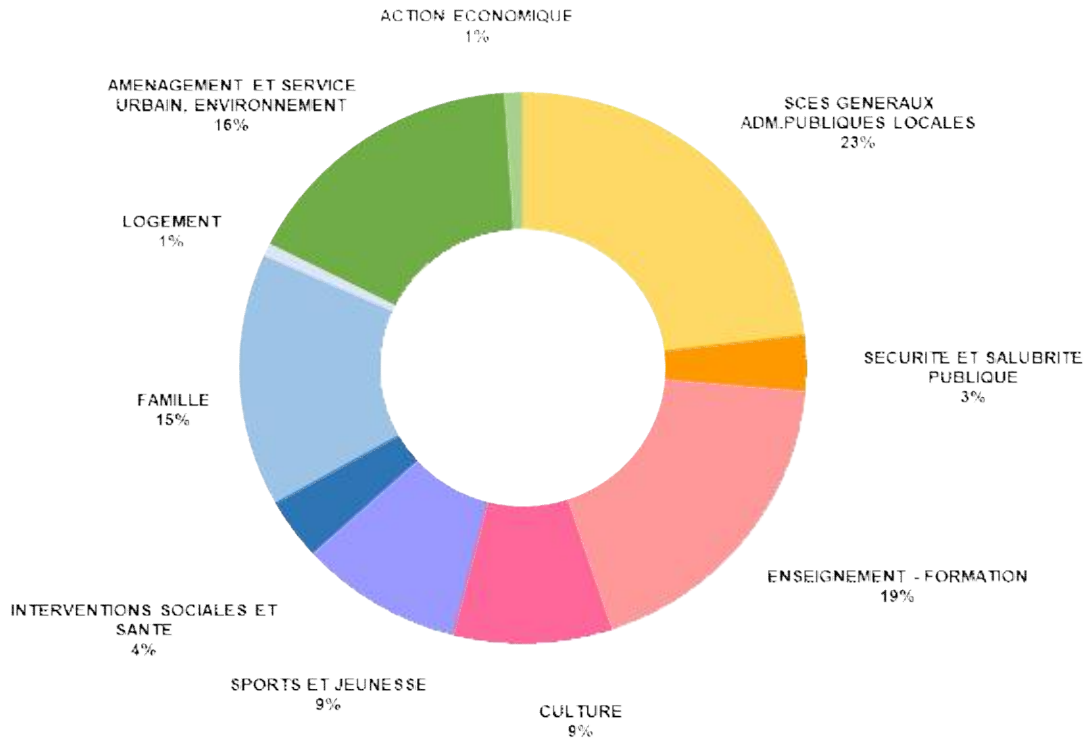
Le taux de réalisation en dépenses d'investissement s'élève à 81,3%, très supérieur au taux 2021 (70,8%).

1.1.3. Répartition du compte administratif par nature

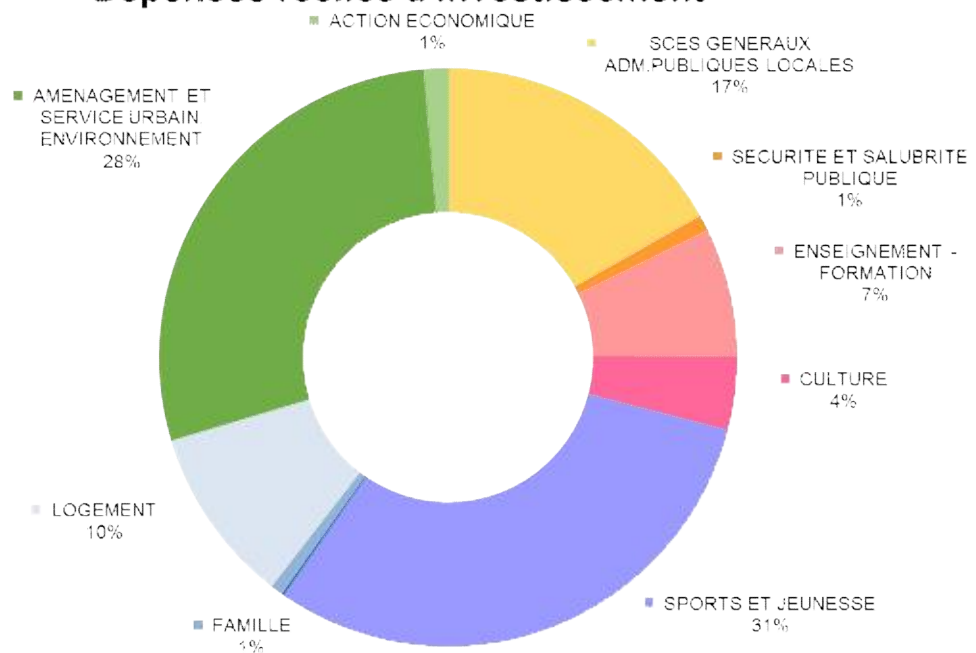


1.1.4. Répartition du compte administratif par fonction

Dépenses réelles de fonctionnement



Dépenses réelles d'investissement



Hors opérations non ventilables (dette-FNGIR-FPIC-FCCT)

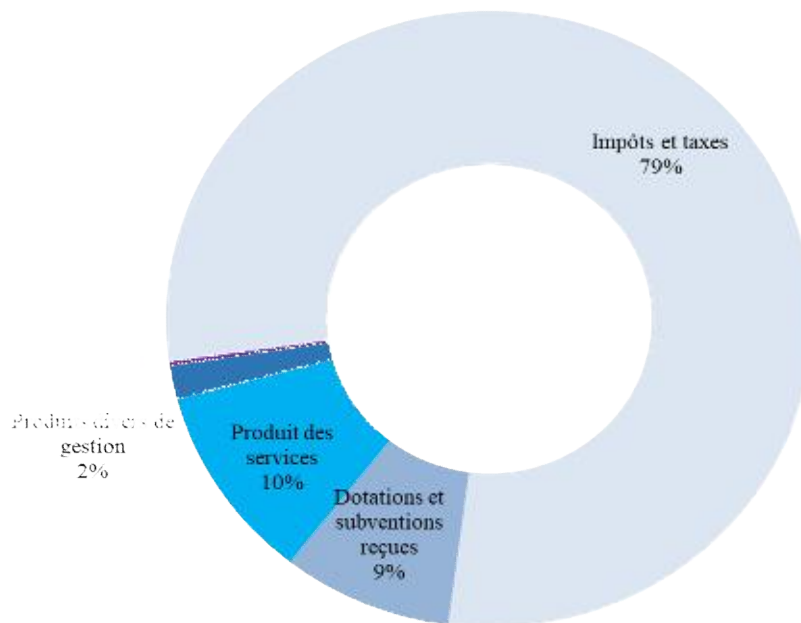
1.2. Section de fonctionnement

1.2.1. Les recettes réelles de fonctionnement

D'un montant global de 93,1 M€ les recettes réelles de fonctionnement progressent de 2,5% sous l'effet, en volume, des recettes fiscales dynamiques.

RECETTES REELLES FONCTIONNEMENT	2021	2022	Ecart	%
Impôts et taxes	71 893 465	73 819 615	1 926 150	2.7%
Produit des services	9 444 785	9 515 110	70 325	0.7%
Dotations et subventions reçues	7 180 978	7 925 179	744 201	10.4%
Produits divers de gestion	1 495 123	1 629 096	133 974	9.0%
Produits financiers et exceptionnels	837 550	203 556	-633 994	-75.7%
Total	90 851 901	93 092 557	2 240 656	2.5%

Répartition des recettes réelles de fonctionnement



1.2.1.1. La fiscalité

Principale ressource de la commune, représentant 79% des recettes de fonctionnement, ce chapitre d'un montant de 73,8 M€ connaît une progression de 2,7% par rapport à l'exercice précédent.

L'année 2022 est la deuxième année d'application du nouveau schéma de financement des communes avec la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales (THRP) qui est intégralement compensée.

La structure du panier fiscal de la Ville reste stable et se compose :

- Du produit de la taxe sur le foncier bâti (TFB), avec un taux maintenu à 34,18%,
- D'une compensation générée par le coefficient correcteur,
- Du produit de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires (THRS). Son taux de 2019 est figé jusqu'en 2023 à 22,52%,
- Du produit de la majoration de taxe de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires dont le taux adopté en 2021 est de 40%,
- Du produit de la taxe foncière sur les propriétés non bâties.

Les contributions directes bénéficient d'une hausse des bases qui résulte principalement de la revalorisation forfaitaire de 3,4% appliquée aux valeurs locatives des locaux d'habitation et industriels.

	Bases 2021 définitives	Bases 2022 définitives	% évolution
Taxe sur le foncier bâti (TFB)	102 220 020	105 863 738	3,6%
Taxe d'habitation sur résidences secondaires	7 371 578	7 696 825	4,4%
Taxe sur le foncier non bâti (TFNB)	91 895	91 521	-0,4%
Total	109 683 493	113 652 084	3,6%

Les ressources fiscales (hors rôles complémentaires et supplémentaires), sans hausse des taux, atteignent 51,2 M€ en hausse de 4,3% par rapport à l'année précédente.

	Produits 2021 définitifs	Produits 2022 définitifs	% évolution
Taxe sur le foncier bâti (TFB)	34 978 593	36 213 698	3,5%
Coefficient correcteur (TFB)	12 123 718	12 584 821	3,8%
Taxe d'habitation sur résidences secondaires	1 660 079	1 733 325	4,4%
Majoration résidences secondaires	312 500	634 428	103,0%
Taxe sur le foncier non bâti (TFNB)	65 466	65 200	-0,4%
Total	49 140 356	51 231 472	4,3%

Notons la progression significative du produit de la majoration de TH sur les résidences secondaires (+103%) liée à la hausse du taux porté à 40%.

Par ailleurs, le mécanisme du coefficient correcteur de la Taxe sur le foncier bâti (suite à la suppression de la taxe d'habitation), bénéficie également de la dynamique des bases avec un produit fiscal en hausse de 3,8%.

S'agissant des recettes supplémentaires de fiscalité provenant des rectifications effectuées au titre des années précédentes, elles s'élèvent à 195K€ en 2022.

Ainsi la TFB en intégrant l'effet net du coefficient correcteur constitue désormais le principal impôt communal puisqu'elle représente 95% des recettes de la fiscalité directe locale. La TFB devient également l'impôt de référence pour toute évolution des autres (TFNB et TH sur les résidences secondaires).



Dans ce contexte fiscal, la Ville a maintenu une politique fiscale modérée, juste et équitable. Le taux appliqué au foncier bâti reste inférieur aux moyennes de la strate en 2022 au niveau national et départemental (source : état 1259 de 2023). Dans le Val-de-Marne, la Ville se classe au 13^{ème} rang des 47 communes les moins imposées.

	Taux 2022	Taux moyen national 2022	Taux moyen départemental 2022
Taxe sur le foncier bâti (TFB)	34,18	38,28	36,12

Nouveauté de l'année 2022, la Ville perçoit le produit de la taxe sur les friches commerciales dont le montant s'élève à 8 K€. La volonté de la Ville est de disposer d'un outil supplémentaire permettant l'instauration d'un dialogue avec les propriétaires et l'accélération de la mise sur le marché des locaux vacants qui seront plus systématiquement identifiés ou réhabilités.

Les autres ressources fiscales, d'un montant de 22,4 M€, connaissent des variations:

- L'attribution de compensation versée par la Métropole du Grand Paris : le montant est figé à son niveau de 2019, soit 13 M€
- Les droits de mutation à titre onéreux (DMTO) : ce produit diminue légèrement de 1,6%, soit 7,1 M€. La Ville ayant atteint, en 2021, un niveau historique de recettes encaissées (7,2 M€), ce chiffre pourrait annoncer l'amorce d'un retournement de tendance, à rattacher à la remontée des taux d'intérêt sur les transactions immobilières, depuis juin 2021.
- Les droits de voirie : les recettes enregistrent une hausse de 87,8 % pour atteindre 1,1 M€. Cette évolution exceptionnelle s'explique par les mesures d'exonération accordées par la Ville jusqu'en octobre 2021 aux commerces afin de compenser l'impact de la crise sanitaire sur leur activité.

- La taxe de séjour : la recette atteint 286 K€ en augmentation exceptionnelle de 197,4% liée à la reprise de la fréquentation touristique.

1.2.1.2. Les produits des services et du domaine

Second poste de recettes, par ordre d'importance, les produits des services et du domaine connaissent une légère progression de 0,7% par rapport à l'exercice précédent.

Parmi les principales fluctuations des recettes tarifaires figurent :

- Les recettes du stationnement et du forfait post stationnement (+226 K€) : elles connaissent une croissance de 5,4% liée à l'activité.
- Les remboursements de frais versés par divers redevables (+145 K€) : cette augmentation conjoncturelle de 400 % correspond notamment à des remboursements versés par la Ville de Saint-Mandé suite aux frais engagés par la Ville de Vincennes pour l'ouverture du centre de vaccination durant la crise sanitaire et financés par l'ARS, ainsi que des remboursements du SIVU pour les frais de fonctionnement avancés par la Ville au titre de la Cité industrielle.
- Les produits liés aux services à caractère culturel (+112 K€) : la hausse de 27,4% s'explique essentiellement par une moindre recette de l'activité du Conservatoire en 2021 résultant de remboursements proratisés des cours non assurés.
- Les redevances des activités à caractère de loisirs (+50K€) : la hausse correspond aux recettes liées à l'activité de la patinoire (perçues en janvier 2022).
- Les redevances d'occupation du domaine public communal (-74 K€) : la baisse résulte principalement d'un retard de versement de redevances sur les réseaux par le SIPPAREC.
- Les recettes versées par l'Etablissement public territorial Paris-Est-Marne & Bois pour la mise à disposition de personnel (-234 K€) : cette chute de recettes s'explique par la fin de convention en 2021.

1.2.1.3. Les dotations et subventions reçues

Les dotations et subventions atteignent en 2022 7,9 M€, en hausse de 10,4% par rapport l'exercice précédent.

Principale composante, la dotation forfaitaire perçue par la Ville poursuit son érosion pour atteindre 4,3 M€ contre 4,4 M€ en 2021. Cette diminution s'explique par la part écartée (-126 K€) qui sert à financer la progression de la péréquation et de la variation positive de la population (+20 K€).

Autre composante essentielle de ce chapitre, les subventions de fonctionnement progressent fortement passant de 2,2 M€ à 2,9 M€ en 2022. Cette augmentation est due, essentiellement, à la participation financière de la CAF au fonctionnement des crèches municipales, qui augmente après la baisse exceptionnelle des versements en 2021 résultant d'une avance versée en 2020.

Avec la réforme fiscale de la TH, les dotations de compensations fiscales concernent désormais uniquement les exonérations des taxes foncières et s'élèvent à 341 K€ contre 240 K€ l'année précédente. Cette hausse résulte du dynamisme des compensations fiscales au titre de la réduction des bases industrielles.

1.2.1.4. Les produits divers de gestion

Les produits divers de gestion (1,6 M€) augmentent de 9%. Cette progression est la combinaison de plusieurs facteurs :

- Le remboursement des indemnités journalières (+49 K€).
- Les redevances d'occupation du domaine public de délégataires de services publics, qui enregistrent le versement d'un arriéré (+78 K€).
- Les revenus du patrimoine loué (+30 K€).

1.2.1.5. Les produits financiers et exceptionnels

D'un montant de 204 K€, les produits financiers et exceptionnels chutent de 75,7% essentiellement liés à la comptabilisation en 2021 des annulations de mandats sur exercices antérieurs relatifs à des frais d'expertise transférés sur le budget du Dôme, ainsi que des dégrèvements fiscaux.

Quant au produit des cessions immobilières, il diminue à 46 K€ contre 95 K€ l'exercice précédent et correspond aux opérations suivantes :

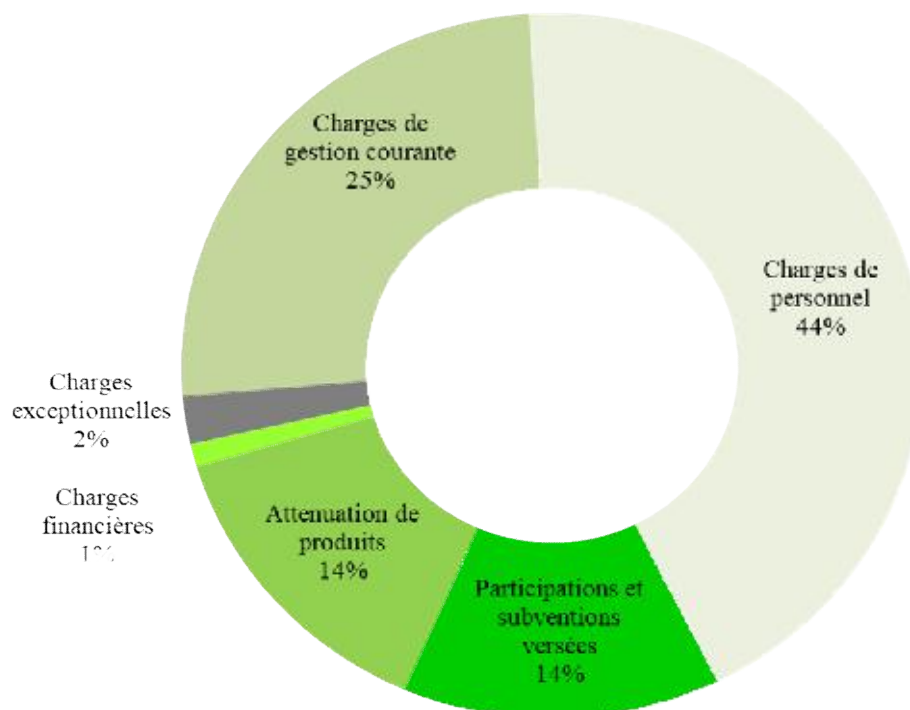
- Bail commercial, 10 rue Clément Vienot (20 K€)
- Bail commercial, 7 place Bérault (16 K€)
- Bail commercial, 23 rue Robert Giraudineau (10 K€)

1.2.2. Les dépenses réelles de fonctionnement

Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à 75,7 M€ en 2022, en hausse de 3% par rapport au compte administratif 2021.

DEPENSES REELLES FONCTIONNEMENT	2021	2022	Ecart	%
Charges de personnel	32 177 218	32 993 972	816 753	2.5%
Charges de gestion courante	17 289 168	19 242 937	1 953 770	11.3%
Atténuation de produits	10 747 851	10 497 660	-250 191	-2.3%
Participations et subventions versées	10 564 669	10 524 891	-39 778	-0.4%
Charges exceptionnelles	1 945 691	1 649 917	-295 774	-15.2%
Charges financières	794 095	789 215	-4 880	-0.6%
Total	73 518 692	75 698 592	2 179 900	3.0%

Répartition des dépenses réelles de fonctionnement



1.2.2.1. Les charges de personnel

Les dépenses de personnel sont en hausse de 2,5% (+ 816 K€) par rapport à 2021 et s'établissent à 32,99 M€

Cette hausse s'explique à la fois par des facteurs exogènes liés à l'application d'évolutions réglementaires telles que la revalorisation du point d'indice, les hausses successives du Smic et de l'indice plancher mais également endogènes comme la revalorisation du régime indemnitaire au 1^{er} mai 2022 pour l'ensemble des agents de la Ville.

- **Les facteurs exogènes :**

La revalorisation de 3,5% du point d'indice au 1^{er} juillet 2022 a eu un impact financier pour la collectivité de 503 K€ pour l'année 2022.

Les hausses du SMIC et les relèvements du minimum de traitement (indice plancher) ont eu un surcoût de 47,5 K€

- **Les facteurs endogènes :**

Le coût de la revalorisation du régime indemnitaire des agents de la collectivité au 1^{er} mai 2022 a été de 650 K€ pour l'année 2022.

Les heures supplémentaires rémunérées en 2022 retrouvent leur niveau de réalisation avant la période de crise sanitaire et une hausse de près de 4 000 heures supplémentaires par rapport à l'année 2021, soit un surcoût de 110 K€. En contrepartie, la maîtrise du remplacement des agents momentanément indisponibles a permis une diminution du coût du remplacement de 400 K€ par rapport à l'année 2021.

Un taux de rotation de 12,8% des agents sur postes permanents plus important en 2022 (8% en 2021) et la vacance frictionnelle associée a participé à contenir la hausse de la masse salariale compte tenu des importantes évolutions réglementaires non prévisibles dans la préparation du BP 2022 et de la revalorisation du régime indemnitaire.

1.2.2.2. Les charges de gestion courante

D'un montant de 19,2 M€ ce poste augmente de 11,3 % par rapport au CA 2021.

Cette hausse de 1,9 M€ résulte d'un retour à la normale des activités, mais aussi de dépenses en augmentation au regard de l'impact de la crise mondiale actuelle.

Parmi les postes qui augmentent significativement par rapport au CA 2021, on peut noter :

- Le coût de l'électricité, du chauffage urbain, des combustibles et des carburants : cette hausse résulte à la fois de la conclusion de nouveaux marchés, ainsi que de l'impact de la hausse des prix (+700 K€).

- Les contrats de prestations de services (+341 K€) : cette évolution provient notamment de la fermeture du centre de vacances Habère Poche qui a nécessité l'externalisation des séjours de vacances.
- Les charges de copropriétés (+198 K€) : cette augmentation provient principalement des travaux réalisés résidence Saint Louis (façades, balcons et étanchéité de la toiture) ; au 59 rue de la Jarry (remplacement de la chaufferie) et au sein de la copropriété de l'Esplanade Daumesnil.
- Les achats de prestations de services (+193 K€) : en raison notamment de la mise en place de nouvelles activités par le service des sports (piste de roller en décembre, dispositif « Savoir rouler », ou la location d'une piste de « pumptrack » lors de la fête du sport) mais également du fait de la mise en œuvre d'analyses environnementales, ou encore de l'assistance à la maîtrise d'ouvrage pour la réalisation d'un évènement artistique au château.
- L'entretien des biens et la maintenance (+162 K€) : notamment en raison de la révision des prix des contrats de maintenance ou de la conclusion de nouveaux contrats (+72 K€) pour les logiciels et la vidéosurveillance ; mais aussi du remplacement de bornes de puisage de la réparation de mobilier urbain ou de la remise en état de jeux.
- L'achat de vêtements de travail (+95 K€) notamment pour les services techniques, la police municipale et les écoles.
- Les transports collectifs (+90 K€) supportent une augmentation du nombre de sorties et des prix liés au transports scolaires et périscolaires (+148K€), atténuée toutefois par une diminution des frais liés à la fermeture du centre de vacances Habère Poche (-59 K€).
- Les frais de gardiennage (+55 K€) suite à la reprise des manifestations.
- Les frais d'acquisition de fournitures pour les crèches et les écoles (+50 K€) en raison de la hausse des prix de la ouate.

1.2.2.3. L'atténuation de produits

D'un montant de 10,4 M€, ce poste diminue de 2.3%.

Cette diminution provient essentiellement d'une baisse du prélèvement effectué au titre des amendes de police (-197K€).

Ce chapitre intègre par ailleurs :

- Le reversement au fonds national de garantie individuelle des ressources (FNGIR), stabilisé à hauteur de 8,28 M€
- La contribution de la Ville au fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC), qui a diminué de 53 K€ et atteint 1,2 M€ en 2022.

1.2.2.4. Les participations et subventions versées

D'un montant de 10.5 M€, ce poste diminue de 0,4 %. On peut noter :

- L'augmentation de la contribution aux fonds de compensation des charges territoriales (FCCT) qui passe de 984 K€ à 1,2 M€ (+213 K€), suite à la revalorisation des compétences transférées à l'EPT Paris Est Marne et Bois (notamment l'urbanisme intercommunal, la collecte des dépôts sauvages et le nettoyage des marchés).
- L'augmentation de la participation de la ville au budget de la Caisse des écoles (+455 K€), suite à la progression des frais de personnel en raison notamment de la hausse du point d'indice des fonctionnaires et de la revalorisation du SMIC.
- L'absence de participation du budget ville aux frais de fonctionnement du SIVU (-281 K€) cette participation n'étant pas nécessaire cette année à l'équilibre financier de ce budget.
- La non reconduction du versement au fonds de soutien des entreprises vincennes impactées en 2021 par la crise sanitaire (-335 K€)
- La diminution globale des subventions versées aux associations (-136 K€) s'explique notamment par le non renouvellement de subventions versées et non utilisées pendant la période COVID en raison du report des festivals « America » et « Au-delà de l'écran ». Par ailleurs, le montant de la subvention versée au festival « Au-delà de l'écran » est moindre en année paire qu'en année impaire au cours de laquelle se déroule la manifestation.

1.2.2.5. Les charges exceptionnelles

D'un montant de 1,64 M€, ce poste diminue de 15,2% par rapport au CA 2021.

Il comprend les contributions de fonctionnement à plusieurs budgets. Les participations à ces budgets sont en hausse pour certains en fonction de la reprise des activités après la crise sanitaire :

- Le budget annexe des spectacles vivants (+ 71 K€)
- Le budget de la restauration municipale (+75 K€)
- Le budget des marchés d'approvisionnement (+16 K€)

Il est à noter que la participation au budget annexe du Dôme enregistre une baisse (-375 K€) en raison notamment de l'impact en 2021 de la compensation partielle versée au fermier au titre des impacts financiers de la crise sanitaire, ainsi que du transfert en 2021 d'honoraires d'expertise devant être réimputés sur le budget annexe.

Enfin, le montant des remboursements divers liés à la crise sanitaire a diminué de 88 K€

1.2.2.6. Les charges financières

A hauteur de 789 K€, les charges financières connaissent une très légère baisse (-0,6%) par rapport à 2021 (794 K€).

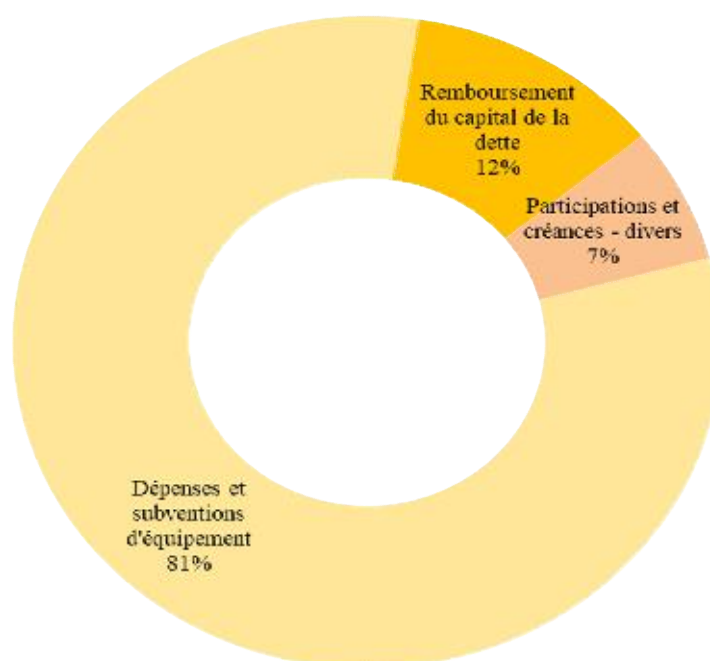
1.3. Section d'investissement

D'un montant de 46,5M€ les dépenses d'investissement sont en hausse significative en 2022, de 13,6 M€

1.3.1. Les dépenses réelles d'investissement

DEPENSES REELLES INVESTISSEMENT	2021	2022	Ecart
Dépenses et subventions d'équipement	22 212 491	36 581 834	14 369 343
Remboursement du capital de la dette	5 244 707	5 269 047	24 340
Opérations de refinancement infra-annuel	3 988 887	1 653 657	-2 335 231
Participations et créances - divers	1 387 086	3 016 702	1 629 616
Total	32 833 172	46 521 240	13 688 068

Répartition des Dépenses réelles d'investissement (hors refinancement infra-annuel)



1.3.1.1. Les dépenses et subventions d'équipement

Les dépenses et subventions d'équipement se sont élevées à 36,5 M€ en 2022.

Elles correspondent aux principales opérations listées ci-après.

■ Les équipements publics

- La construction du gymnase du lycée intercommunal (8,73 M€)
- Le réaménagement du centre culturel et sportif Pompidou (3 M€) dont 2.4M€ pour les frais d'acquisition de propriétés.
- La rénovation de l'Hôtel de Ville (1,75 M€)
- La végétalisation des toitures terrasses du Groupe scolaire Jean Monnet (493 K€)
- Le solde de la déconstruction de la cité industrielle (395 K€)
- La mise aux normes des bâtiments dans le cadre du plan handicap (389 K€)
- Les travaux divers dans les écoles élémentaires et maternelles (295 K€)
- Le solde de la réhabilitation de l'église Notre-Dame (251 K€)
- Les travaux divers dans les crèches (143 K€)
- L'étude climatique et énergétique des bâtiments (131 K€) dont notamment l'école du sud, l'école Vernaudon, l'école élémentaire de l'ouest, le gymnase Berlioz, l'espace Sorano, l'espace Souweine, le centre culturel Pompidou, la crèche Jobard, le centre Habère Poche.
- La mise en conformité SSI, notamment dans les locaux scolaires élémentaires Est (88 K€)
- La poursuite de la réhabilitation du centre de vacances d'Habère Poche (76 K€)

■ Le renouvellement urbain

- L'aménagement de l'espace apaisé Estiennes d'Orves (1,46 M€)
- Les aménagements « cours îlots », notamment à l'école élémentaire Est Liberté, à l'école élémentaire Est Passeleu, et à l'école maternelle de l'Est (1,15 M€)
- L'aménagement rue de Strasbourg (760 K€)
- La modernisation de l'éclairage public (609 K€)
- L'aménagement de la rue de Montreuil (453 K€)
- L'aménagement du square Daumesnil (405 K€)
- La rénovation de trottoirs et de chaussées (401 K€)
- L'installation de brumisateurs et travaux sur les installations d'arrosage (143 K€)
- La poursuite de l'aménagement de pistes cyclables avenue Aubert (134 K€)
- Les travaux de mise en place de caméras de vidéoprotection (122 K€)
- La poursuite du plan handicap (35 K€)

■ **Les autres subventions**

- Des subventions d'équipement versées sous forme de surcharges foncières (2 M€).
- Des aides au ravalement de façades (139 K€).
- Les autres subventions d'équipement versées :
 - La contribution au budget annexe du Centre Aquatique le Dôme (934 K€)
 - La contribution au titre du parking de Cœur de ville (332 K€)
 - Le contingent incendie (224 K€)

■ **L'achat de propriétés bâties et non bâties (7,3 M€)**

■ **L'achat de matériel, mobilier et véhicules (1,4 M€)**

■ **L'achat de logiciels (441 K€)**

1.3.1.2. Les participations et créances - divers

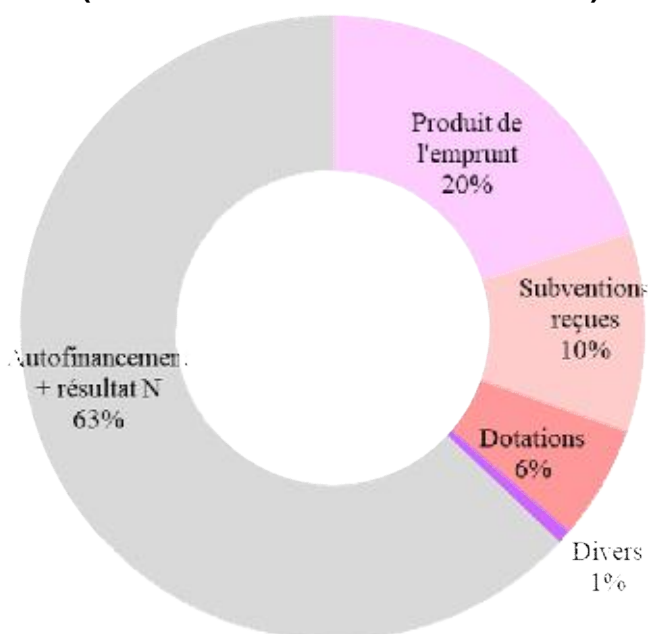
Le poste correspond essentiellement à l'avance versée à la Vincem au titre de l'opération de construction de la Villa Aubert (3 M€). Pour mémoire, le remboursement est prévu en 2024, mais l'avance pourrait aussi être prolongée de 2 ans ou convertie en capital.

1.3.2. Le financement de l'investissement

En 2022, les recettes réelles d'investissement atteignent 18,3 M€ La hausse de 3,8 M€ est liée essentiellement à la progression du produit de l'emprunt et à une diminution du montant des opérations de refinancement de dette.

RECETTES INVESTISSEMENT	2021	2022	Ecart
Subventions d'équipement reçues	4 385 270	4 637 598	252 327
Produit de l'emprunt	3 121 814	9 000 000	5 878 186
Dotations et fonds globalisés	2 957 631	2 670 902	-286 729
Opérations de refinancement infra-annuel	3 988 887	1 653 657	-2 335 231
Divers (créances, travaux d'office ou sous mandat, cautionnement)	5 007	325 177	320 170
Total recettes réelles d'investissement	14 458 609	18 287 334	3 828 724
Autofinancement	17 333 209	17 393 965	60 756
Résultat global au titre de l'exercice	-1 041 353	-10 839 941	-9 798 588
Total = dépenses d'investissement	32 833 172	46 521 240	13 688 068

Répartition des recettes d'investissement (hors refinancement infra-annuel)



1.3.2.1. Les subventions d'équipement reçues

Réalisé à hauteur à 4,6 M€ le poste progresse légèrement par rapport l'exercice précédent (4,4 M€).

Ce poste recense les subventions dont les plus importantes proviennent des organismes suivants :

- OPH (boni de liquidation) : financement de surcharges foncières (1,9 M€),
- SIVU : financement de la démolition de la cité industrielle (1,5 M€),
- Métropole du Grand Paris et Territoire Paris Est Marne & Bois : les travaux du nouveau complexe sportif (200 K€), la rénovation des façades de l'Hôtel de Ville (179 K€), les travaux de végétalisation du cimetière ancien (44 K€),
- Région : les travaux du nouveau complexe sportif (318 K€), la rénovation intérieure de l'église Notre Dame (57 K€), le soutien à l'équipement de vidéo protection (52 K€),
- Etat : le remplacement de chaudières (144 K€), la rénovation des façades de l'Hôtel de Ville (103 K€), la réalisation de zones apaisées (52 K€),
- SIPPEREC : des audits énergétiques (19 K€), remplacement éclairage (8 K€)

1.3.2.2. L'autofinancement et le résultat au titre de l'exercice

Les dépenses d'investissement (44,8 M€ hors refinancement infra-annuel) sont financées par :

- Les recettes réelles d'investissement (16,6 M€).
- L'autofinancement (ou épargne brute) dégagé par l'exécution de la section de fonctionnement (17,4 M€).
- Desquels on déduit le résultat au titre de l'exercice 2021 (-10,8 M€).

1.3.2.3. Les dotations et fonds globalisés

S'élevant à 2,7 M€, les dotations et fonds globalisés baissent de 9,7% liées aux variations suivantes :

- Le FCTVA (calculé sur les dépenses d'équipement 2021 éligibles), d'un montant de 2,6 M€ diminue de 170 K€
- La taxe d'aménagement, varie de 236 K€ à 120 K€ en 2022.

Preuve de sa solidité financière, la Ville autofinance à 63% sa politique d'investissement par des ressources propres. Le recours à l'emprunt progresse et finance 20% des dépenses d'investissement.

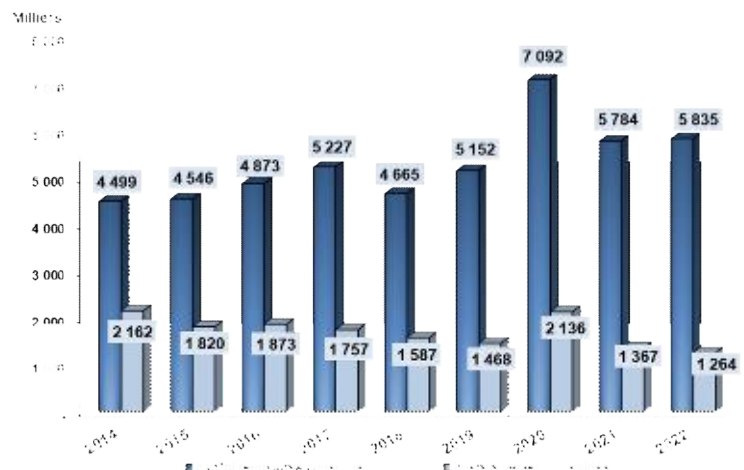
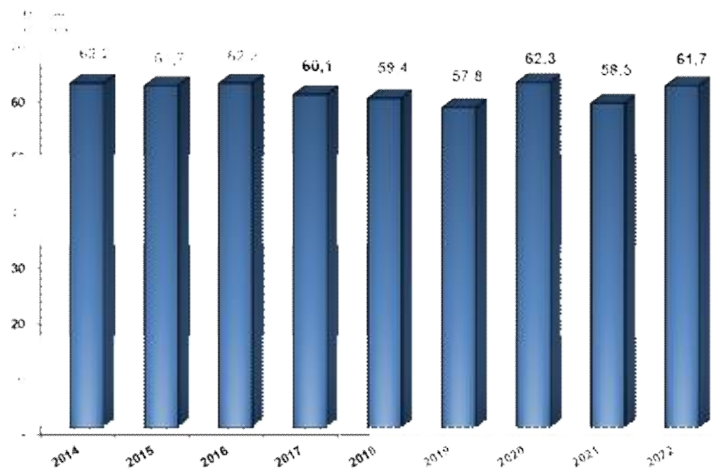
1.4. L'endettement

L'année 2022 marquée par l'inflation record et la fin des taux d'intérêt négatifs restera connue pour les emprunteurs comme celle du renchérissement du coût de la dette à tous les niveaux avec une hausse rapide et brutale des taux d'intérêt. La Ville a engrangé un volume de financements conséquent dans des conditions moins favorables que les années précédentes, mais ne ressent pas encore les impacts financiers.

Au 31 décembre 2022, l'encours de la dette consolidée (tous budgets confondus) de la Ville s'élève à 61,7 M€ contre 58,5 M€ l'année précédente. Cette variation résulte du remboursement du capital de 5,8 M€ et de la mobilisation de deux emprunts pour un montant total de 9 M€ au cours de l'exercice.

Au cours de l'année 2022, cinq emprunts ont été contractés pour 24 M€ dont deux ont été mobilisés (fonds perçus) pour 9 M€ : un emprunt de 4 M€ à taux variable (EURIBOR 3 mois + marge de 0,24%) auprès d'ARKEA ; un emprunt de 5 M€ à taux fixe auprès de l'Agence France Locale (2,36%). Aucune échéance n'a été payée pour ces nouveaux emprunts en 2022.

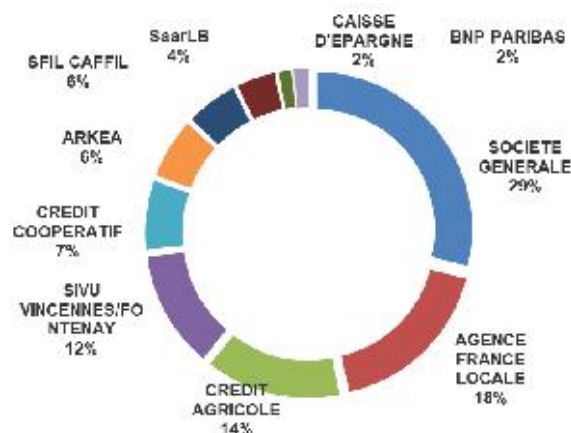
L'annuité de 7,1 M€ était composée de 5,84 M€ en capital et 1,26 M€ d'intérêts. La remontée des taux bancaires a eu un effet relativement limité sur les intérêts payés en 2022, car il y a des effets de décalage par rapport aux échéances.



Avec 100% d'emprunts classés 1A, la dette de la Ville affiche un profil peu risqué au sens de la classification Gissler.

La dette a été contractée auprès de 10 établissements bancaires, conformément à une stratégie de diversification pour obtenir les meilleures conditions de financement.

Au regard du capital restant dû au 31 décembre 2022 (61,7 M€), la Société Générale reste le principal prêteur (29%). Le second est désormais l'Agence France Locale (18%) qui devance le Crédit Agricole (14%). Le prêt du SIVU Vincennes-Fontenay représente 12%.



La répartition de la dette consolidée par type de produits permet également de maîtriser les risques financiers tout en optimisant les coûts. L'essentiel de l'encours de la dette est composé d'emprunts à taux fixe (67%). La part restante à taux variable (33%) contribue à dynamiser le taux moyen de la dette globale tout en la préservant de la volatilité des marchés financiers.

Dans la continuité de l'année 2021 et de sa gestion active de la dette, la Ville a procédé à une opération de refinancement en 2022 sur le second prêt du Crédit Coopératif d'un montant de 1,7 M€ permettant d'abaisser son taux fixe de 1% à 0,75% sans aucune soule actuarielle.

Dans un contexte de hausse des taux bancaires mais avec une dette maîtrisée, la dette consolidée de la Ville a progressé avec un taux d'intérêt moyen global à 2,4% contre 1,96% l'année passée. A titre de comparaison, le taux moyen de dette des collectivités de même strate s'élève à 2,34% en 2022 contre 2,02% en 2021 (source : Finance Active).

La durée de vie résiduelle de la dette est de 10,7 ans pour la Ville alors que celle des autres collectivités de même strate reste stable à 13,1 ans en 2022 (source : Finance Active). La durée de vie moyenne correspond à la vitesse moyenne de remboursement de la dette.

Synthèse la dette consolidée au 31/12/2022

Capital restant dû (CRD)	Taux moyen	Durée de vie résiduelle	Durée de vie moyenne
61 705 122 €	2,4%	10 ans et 8 mois	5 ans et 8 mois

En raison des deux nouveaux emprunts mobilisés, l'encours consolidé par habitant augmente à 1 228 € au 31 décembre 2022 (contre 1 169 € l'année précédente). Le ratio reste en dessous de la moyenne des villes de la strate (1 360 € par habitant).

Exercice au 31 décembre	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	Moyenne nationale de la strate 50 000 à 100 000 hab.
Encours de la dette / habitant	1 265 €	1 226 €	1 486 €	1 212 €	1 191 €	1 149 €	1 240 €	1 169 €	1 228 €	1 360 €

1.5. *Résultat et affectation*

Le compte administratif pour l'exercice 2022 du budget principal fait donc apparaître un excédent de clôture en fonctionnement de 17 M€ et en investissement, un déficit de 15,6 M€, après restes à réaliser d'un montant net de +5,9 M€. Ces résultats sont repris et affectés au budget 2023 lors du vote du budget supplémentaire.

Il est donc proposé au Conseil municipal d'affecter l'excédent de fonctionnement de 17 M€ pour 15,5 M€ à la section d'investissement du budget 2023 et de reporter les 1,4 M€ restants à la section de fonctionnement du budget 2023.

2. BUDGET ANNEXE DE LA RESTAURATION MUNICIPALE

RESTAURATION MUNICIPALE Réalisé mouvements réels - en K€		2021	2022	Ecart
Fonctionnement	Recettes	138	234	96
	dont contribution budget principal	88	163	75
	Dépenses	171	207	36
	Résultat N-1	39	6	-33
	Résultat N	6	33	27

Ce budget géré hors taxes comprend les principaux postes suivants :

- En dépenses : les achats de repas (207 K€)
- En recettes : la participation des usagers (71 K€) et la contribution du budget principal (163 K€)

Le compte administratif pour l'exercice 2022 du budget annexe de la restauration municipale fait apparaître un excédent de 33 K€. Cet excédent est repris au budget 2023 lors du vote du budget supplémentaire.

3. BUDGET ANNEXE DES SPECTACLES VIVANTS

SPECTACLES VIVANTS Réalisé mouvements réels - en K€		2021	2022	Ecart
Fonctionnement	Recettes	70	183	113
	dont contribution budget principal	24	95	71
	Dépenses	116	176	60
	Résultat N-1	80	34	-46
	Résultat N	34	41	7

Ce budget géré hors taxes comprend les principaux postes suivants :

- En dépenses : les achats de spectacles (140 K€), les taxes diverses (6 K€), la location de matériel et les prestations de régie technique (19 K€), les remboursements de spectacles annulés (10 K€).
- En recettes : les produits de la billetterie (81 K€) et la contribution du budget principal (95 K€).

Le compte administratif pour l'exercice 2022 du budget annexe des spectacles vivants fait apparaître un excédent de 34 K€. Cet excédent est repris au budget 2023 lors du vote du budget supplémentaire.

4. BUDGET ANNEXE DES MARCHES D'APPROVISIONNEMENT

MARCHES D'APPROVISIONNEMENT Réalisé mouvements réels - en K€		2021	2022	Ecart
Fonctionnement	Recettes	306	342	36
	dont contribution budget principal	0	16	16
	Dépenses	289	338	49
	Résultat N-1	26	24	-2
Investissement	Recettes	0	0	0
	Dépenses	29	18	-11
	Résultat N-1	33	23	-10
	Solde restes à réaliser	-23	-5	18
Résultat calculé		24	28	4

Ce budget géré hors taxes comporte les principaux postes suivants :

- En dépenses : le montage, le démontage et le stockage de matériel (197 K€), les frais de personnel (92 K€), les fluides, les fournitures, le matériel et la maintenance (48 K€), les installations électriques et de matériels (18 K€).
- En recettes : les redevances des marchés (325 K€).

Le compte administratif pour l'exercice 2022 du budget annexe des marchés d'approvisionnement fait apparaître un excédent de clôture en fonctionnement de 10 K€ et en investissement, après restes à réaliser, un excédent de 17 K€. Ces résultats sont repris au budget 2023 lors du vote du budget supplémentaire.

5. BUDGET ANNEXE DU CENTRE AQUATIQUE « LE DÔME »

CENTRE AQUATIQUE LE DÔME Réalisé mouvements réels - en K€		2021	2022	Ecart
Fonctionnement	Recettes	1 764	1 389	-375
	dont contribution budget principal	1 714	1 339	-375
	Dépenses	1 699	1 254	-445
	Résultat N-1	21	29	8
Investissement	Recettes	765	990	225
	dont contribution budget principal	765	990	225
	Dépenses	833	887	54
	Résultat N-1	12	-56	-68
	Solde restes à réaliser	0	-48	-48
Résultat calculé		30	163	133

Ce budget géré hors taxes intègre les principaux postes suivants :

- En dépenses :
 - Les loyers du BEA composés de la part construction (565 K€), de la part gros entretien et réparations (308 K€), de la part maintenance et des frais de gestion (258 K€) et les frais financiers (540 K€).
 - Les études et honoraires (14 K€)
 - La contribution au fermier (363 K€).
 - La taxe foncière (76 K€).
- En recettes :

Les contributions de la ville en investissement (934 K€) et en fonctionnement (1,3 M€).

- Les redevances d'occupation du fermier et de l'emphytéote (41 K€) et le remboursement de la TEOM par le fermier (8 K€).

Le compte administratif pour l'exercice 2022 du budget annexe du centre aquatique « le Dôme » fait apparaître un excédent de 164 K€ en fonctionnement et un déficit de 0,5 K€ en investissement. Ces résultats sont repris et affectés au budget 2023 lors du vote du budget supplémentaire.

Il est donc proposé au Conseil municipal d'affecter l'excédent de fonctionnement de 164 K€ pour 0,5 K€ à la section d'investissement du budget 2023 et de reporter les 163 K€ restants à la section de fonctionnement du budget 2023.

*
* *

Il est donc proposé au Conseil municipal d'approuver les comptes administratifs de l'exercice 2022 et l'affectation des résultats 2022.